



Ostau Occitan - IEO33
171 avenue de la Paillère
33600 PESSAC
05 56 36 30 27
ieo33@ieo-oc.org
www.ostau-occitan.org

IEO Aquitània
171 avenue de la Paillère
33600 PESSAC
05 56 39 27 99
ieoaquitania@ieo-oc.org

Pessac, le 24 janvier 2013

Objet : Loi d'orientation et de refondation de l'école.

Madame, Monsieur,

Les Instituts d'Estudis Occitans de Gironde et d'Aquitaine sont très inquiets de l'absence de toute mention se rapportant aux langues régionales dans le projet de loi d'orientation et de refondation de l'école qui a été discuté au Conseil des ministres du 23 janvier 2013 et sera présenté au Parlement dans peu de temps.

En effet, dans le texte rendu public par le ministère de l'Éducation nationale, **il n'y a pas un mot sur la prise en compte de la question de l'enseignement des langues régionales et en ces langues vivantes elles-mêmes**, alors que cet enseignement existe dans des écoles de toutes nos régions, dont plusieurs mènent une politique en faveur des langues régionales, notamment par la signature des conventions cadres pluriannuelles de partenariat pour le développement de l'offre d'enseignement des langues régionales et en langues régionales avec les rectorats. **Alors même que la demande d'enseignement en occitan augmente chaque jour un peu plus sur nos territoires et que l'offre d'enseignement en occitan dans l'Éducation nationale demeure insuffisante**, cette absence de mention des langues régionales dans le projet de loi sur l'école est une entrave évidente au maintien et au développement de l'enseignement scolaire des langues régionales, notamment de l'occitan.

Nous sommes étonnés de cette omission alors qu'elle intervient au moment même où le président de la République vient de renouveler son engagement à ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et « à définir un cadre légal clair et stable pour toutes les langues régionales ».

Madame Filipetti, ministre de la Culture et de la Communication a confirmé cet engagement (J.O. du Sénat du 15 novembre 2012) en réponse à une question écrite du sénateur Roland Courteau. La crédibilité du Gouvernement et du président de la République nécessite que ces engagements se réalisent concrètement.

Au delà des engagements du gouvernement, nous tenons à rappeler que les langues régionales, reconnues depuis 2008 comme « patrimoine de la France » par l'article 75-1 de la Constitution, sont **une richesse pour notre pays et qu'elle doivent avoir une place reconnue dans l'enseignement**. Il nous paraît impensable qu'un texte ayant vocation à refonder l'école reste muet sur cette question et **nous ne pouvons accepter**



Ostau Occitan - IEO33
171 avenue de la Paillère
33600 PESSAC

05 56 36 30 27
ieo33@ieo-oc.org
www.ostau-occitan.org

cette absence de mention des langues régionales dans une loi aussi importante.

Nous nous sentons responsables de l'avenir de nos langues devant les 30 000 personnes rassemblées le 31 mars 2012, à Toulouse pour revendiquer un statut légal pour l'occitan, et les 60 000 qui ont manifesté ce jour-là pour toutes les langues régionales de France. **Ces rassemblements de dizaines de milliers de citoyens sont l'expression d'une attente d'une loi qui respecte les promesses faites et leur réaction serait à la hauteur de leur déception.**

Nous vous remercions par avance pour toute l'attention que vous pourrez porter à cette question et vous demandons d'intervenir auprès du ministre de l'Education Nationale, afin que la question de l'enseignement des langues régionales et en langues régionales soit intégrée de façon claire et précise dans le projet de loi sur la refondation de l'école.

Nous comptons sur vous pour prendre des mesures immédiates afin de donner aux langues régionales une place essentielle dans l'éducation et les médias, de permettre leur expression et assurer leur existence dans la vie publique et sociale conformément aux standards démocratiques en Europe et dans le monde.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les élus, en l'expression de notre très haute considération.

**Xavier MALIGE,
Président de l'Ostau Occitan - IEO33**

**Etienne ROUX,
Président de l'IEO Aquitaine**